



Syndicat CFTC du Personnel du Groupe-Sanef

Téléphone : 06 83 41 11 04 ou 06 22 64 38 66

28 rue de l'église
60410 ROBERVAL

SAPN prend le pouvoir !!

Depuis le début de l'année, Sanef a perdu son Directeur Général et son Directeur des Ressources Humaines, coïncidence malheureuse ou plan parfaitement orchestré ?

Ils sont remplacés par le Directeur Général et le Directeur des Ressources Humaines de SAPN.

La filiale prend le pouvoir. Où va-nous conduire cette Direction qui ignore tout du passé de Sanef ?

Nous sommes arrivés au-delà du cap fatidique des 2 ans, c'est la période estimée, lors d'opérations boursières, pour mettre en place une politique beaucoup plus agressive dans les changements structurels des entreprises. Notre ancien Directeur Général s'était engagé à ne « laisser personne sur le bord de la route », en sera-t-il de même de notre nouveau Directeur Général ? Ses premières préoccupations seront-elles l'emploi, les conditions de travail ou faire plaisir aux actionnaires ? Va-t-il continuer à réorganiser les services (ex D TEL) sans comprendre les spécificités de nos métiers et de notre Entreprise ?

Devant autant d'incertitudes, la CFTC demande à notre Directeur Général d'informer le plus rapidement possible l'ensemble du personnel de sa vision sur :

- L'évolution et la garantie de l'emploi
- La politique de réorganisation et de restructuration des services
- La diversification
- Les évolutions de carrière
- L'avenir de notre Mutuelle
- La dégradation des conditions de travail
- Les acquis sociaux

La CFTC signe l'accord 2008 – 1

Salaires 2008

Pour tous :

- 2,1% sur la valeur du point + 1 point (0.37%) au 1er janvier 2008
- 0,5% sur la valeur du point + 2 points (0.74%) au 1er mai 2008
- un bonus de 1 000.000 €uros sur l'intéressement (1.38%)
- une augmentation de 0,2 % du plafond de l'intéressement, ce qui porte le chiffre à 4,4% de la masse salariale sur l'exercice 2008 à distribuer.
- une augmentation de 15% sur l'indemnité d'éloignement et création d'une 6ème tranche (au delà de 25km correspondant à 4,80€uros par jour de travail)

Soit une évolution salariale acquise et pérenne de : 3.71%, le bonus de l'intéressement de 1,38% étant lui à part. A cela, il faut ajouter 0,6% correspondant à des mesures individuelles annuelles.

Rachat des RTT et JNT

La loi sur le pouvoir d'achat prévoit la possibilité temporaire de se faire payer les jours de RTT. Compte tenu de la nature spécifique des Jours Non travaillés (JNT) pour les salariés non-cadres relevant de l'accord 99-2, ceux-ci pourront être monétisés dans les mêmes conditions que les RTT à savoir avec une majoration de 25%.

Conditions de Travail

Concernant la dégradation des conditions de travail, la Direction Générale va réunir la commission de l'observatoire des emplois et des compétences. Il appartiendra aux instances représentatives de démontrer la souffrance subie aujourd'hui dans leur travail par certains de nos collègues.

La CFTC se fera l'intermédiaire pour dénoncer les situations inacceptables. Faites nous connaître vos difficultés, vos observations.

Négociation sur le statut des Receveurs Intermittents

Cette négociation qui dure maintenant depuis des lustres, avance à petits pas, parce qu'il ne faut pas retirer à l'un pour donner à l'autre. Cette négociation ne concerne que les agents ayant le statut actuel d'intermittent. **Le statut actuel des agents temps plein 3x8 et 2x8 n'est donc pas concerné.**

Le futur accord prévoit la mise en place d'une modulation du Temps de Travail dans 5 districts pilotes (Arras, Roye, Saint Avold, Sainte Ménéhould, Wailly Beaucamp) avec comme certitudes :

- Mensualisation du salaire (salaire de base = indice x valeurs du point)
- 1603 heures de travail effectif hors CP
- 215 postes de travail annuel
- Visibilité d'une trame à 50% à un an glissant, 75% à 3 mois glissants, le reste au planning mensuel
- Poste programmé à moins de 7 jours : 2 points d'indice
- Poste programmé à moins de 24 heures : paiement en heures exceptionnelles
- Planification d'un week end par mois (du vendredi fin P2 au Lundi P1)
- Planification sur 6 mois glissants, de deux repos par mois
- Paiement de tous les fériés chômés
- Valeur d'un Poste (Travaillé 8.33, Payé 8.33, Pris en compte 8.33 et non 8.00)

Voilà le socle atteint à ce jour, à cela il faut ajouter ce qui reste à améliorer dans cette négociation : les Congés Payés (42 jours calendaires pour la CFTC), les Heures Supplémentaires, la Maladie, les différents postes (petits postes, postes fractionnés....), la Poly-Activité au volontariat (avec encadrement et reconnaissance pécuniaire)...

Pour les autres districts, la CFTC s'efforce, dès à présent, de se rapprocher au maximum du socle atteint par les modulés des gares pilotes. La négociation continue, nous vous tiendrons au courant.

Venez lire les comptes rendus des réunions sur le site : <http://www.cftc-autoroutes-groupesaneef.com/>

**La CFTC, le syndicat constructif,
à votre écoute et à votre service,
c'est sur ces valeurs que nous construisons notre action.**

Nous vous informons que vous pouvez aussi nous donner votre avis sur notre blog
<http://cftcsaneef.over-blog.com/>

avril 2008